

Des voix: Du calme!

M. Knight: Qu'aurait-il fait? Je n'ai jamais assisté encore à une réunion du cabinet...

M. Dewar: Vous n'y assisterez jamais, mais il ne vous est pas interdit de rêver.

M. Knight: Je puis le voir, assis au haut bout de la table, tenant entre ses doigts ce petit bout de crayon et rédigeant le premier jet de la formule de démission du ministre de la Défense nationale (M. Claxton), aussitôt que les révélations se seraient produites et dès qu'on aurait rendu publics les cas de négligence et de mauvaise administration au sein du ministère de la Défense. Cette formule de démission une fois rédigée, mon honorable ami le ministre de la Défense nationale aurait été prié de la signer. Ensuite feu le premier ministre serait aller porter la hache dans les services administratifs de l'armée, et décapiter les deux officiers supérieurs de ces services; puis, venant aux Communes, il aurait prononcé le plus beau discours de toute sa carrière.

M. Dewar: C'est ainsi qu'ils procèdent en Russie.

M. Knight: Il aurait déclaré qu'à lui tout seul il avait sauvé le pays d'une dictature militaire. Il aurait affirmé que les militaires ne doivent jamais pouvoir influencer sur la vie civile du Canada. Il aurait dit qu'il avait sauvé le pays, puis il aurait fait ce que le Gouvernement actuel n'a pas le courage de faire: il aurait dissous les Communes, se serait présenté devant les électeurs et aurait triomphé aux élections,—chose que le Gouvernement de l'heure sait bien qu'il n'a ni les moyens ni le désir de faire.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre!

M. Knight: Je terminerai mes observations en disant simplement que le rapport Currie constitue une terrible accusation contre le Gouvernement; et qu'aucun blanchiment au sein d'une commission parlementaire ni ailleurs ne saurait couvrir les taches qu'il mentionne. La commission parlementaire que le Gouvernement se propose d'instituer ne sera pas chargée de mener une enquête sur le crime, mais d'enquêter sur l'enquêteur. Que le Gouvernement en appelle au pays; le public décidera.

Le très hon. J. G. Gardiner: J'avais dit que je voulais encore poser une question lorsque le député aurait fini de parler. M'est-il permis de la poser maintenant?

M. Knight: Certainement.

Le très hon. M. Gardiner: Monsieur l'Orateur, tant pour moi-même que pour rendre service à certains autres, je voudrais bien préciser un certain point.

M. Knight: S'agit-il d'une question ou d'un discours?

Le très hon. M. Gardiner: Il s'agit d'une question, peut-être de deux, en tout cas d'une. Sommes-nous certains que le chef du parti CCF aurait adopté à cet égard exactement la même méthode qu'a choisie le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles)? Toute la question se ramène à l'idée que le chef d'un parti est un homme de caractère particulièrement élevé au point de vue politique. Le député de Rosetown-Biggart (M. Coldwell) assume-t-il la responsabilité de tout ce qui s'est dit à ce sujet? Il n'a pas paru en cette enceinte depuis que la question a été soulevée.

M. Knight: Je disais donc que je ne suis pas trop au courant des détails de l'incident.

M. Dickey: Vous en avez donné la preuve; mais répondez à la question.

M. Knight: C'est ce que je veux faire. Sauf erreur, le très honorable ministre me demande si le député de Winnipeg-Nord-Centre a adopté l'attitude que le représentant de Rosetown-Biggart aurait lui-même adoptée si, bien portant, il s'était trouvé en cette enceinte. Est-ce bien cela?

Le très hon. M. Gardiner: C'est le contraire, mais cela revient au même.

M. Knight: Cela revient au même. Voici ma réponse: à titre de participant à nos réunions intimes, je sais que le député de Winnipeg-Nord-Centre s'est constamment tenu en relations avec le député de Rosetown-Biggart qui a approuvé, au préalable, dans la plupart des cas, les questions que le député de Winnipeg-Nord-Centre se proposait de traiter à la Chambre.

Le très hon. M. Gardiner: Puis-je poser une question?

M. Knight: Non!

Le très hon. M. Gardiner: Vu la réponse à la première question, je voudrais en poser une autre.

M. Knight: Je prétends que le ministre n'a pas le droit...

M. Dewar: N'ayez pas peur.

M. Knight: Je n'ai pas peur. Qu'il prononce un discours; il a quarante minutes à sa disposition.

M. l'Orateur suppléant: Si l'honorable représentant de Saskatoon (M. Knight) ne